

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 10/03/2020 **Inspecteur:** Julian Paci **Mentor:** - **Installateur:** -
Étiquette d'identification: - **RÃ©fÃ©rence du client:** - **N° C. Ident:-**

Marque et type d'appareil de mesure: Fluke 1663 N° série:: 4241005

Adresse de l'installation

Rue Rue Mitant des Camps
Numéro 70
Boîte
Code postal 7100
Commune La Louvière
Pays Belgique

Propriétaire

Nom Soto Gomez Robert
Rue Rue de la couturelle
Numéro 78
Boîte
Code postal 7110
Commune Houdeng-Goegnies
Pays Belgique

Nom de contact Robert Soto Gomez
Téléphone 0483 365 540
Numéro Gsm (SMS)

Installateur

Nom -
N° TVA -
Numéro de téléphone -
E-mail -

Type : maison **EAN :** 54 **N° compteur :** 33084472

Type de contrôle: Contrôle périodique d'une installation domestique selon les articles RGIE 271, 271bis et 86.

Distributeur: ORES Tension: 1~230V Liaison comp / tableau: 10 mm² Protection Max: 40 A

Nombres tableaux: 1 Nombres circuits: 8 Ri GEN: 8,03 MΩ

Prise de terre: Electrode verticale enterrée RE: 27.8 Ω

INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL

Δ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _t	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A	8	Ok	Ok
30	40		22,5kA2s (3000A)	A	8	Ok	Ok

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm²)
Voir schémas					
Contrôle visuel (général)	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact direct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Contact indirect	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB
Raccordement	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Schéma correct	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	schéma en annexe par Aceg asbl <input type="checkbox"/>	
Liaisons équipotentielles	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB <input type="radio"/> pas d'application <input type="radio"/> en attente				
Continuité	<input checked="" type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	Éclairage / machines	<input type="radio"/> BON <input type="radio"/> PB	<input checked="" type="radio"/> PA	



REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

Commentaire

CONCLUSION

- L'installation électrique est conforme au RGIE.** La prochaine visite périodique est à prévoir avant le 10/3/2045
- Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que le différentiel, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage en amont et aval.
- Le schéma unifilaire et le schéma de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
- L'installation électrique n'est pas conforme..** Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Date:
- L'installation électrique n'est pas conforme..** La visite de contrôle prévue par l'art 276bis du RGIE, doit avoir lieu au plus tard 18 mois après la date de l'acte de vente. Les coordonnées du nouveau propriétaire doivent nous parvenir après signature de l'acte de base. Si le recontrôle est effectué par un autre organisme, celui-ci est prié de nous en tenir informé suite à sa visite. Date:

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe: 10

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Julian Paci

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au AREI

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la direction Energie Gaz - Electrique du Service Public Fédéral concerné.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

www.aceg.be

02 880 88 90

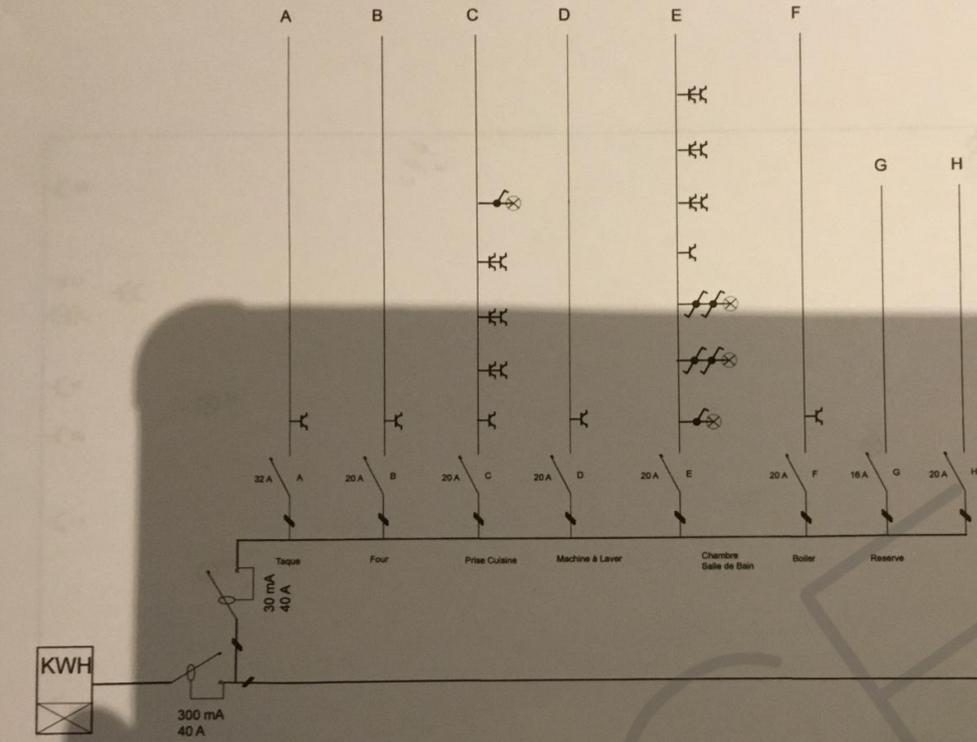
BE53 0689 0209 2953 - BTW BE0846.351.031

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des améliorations majeures à l'installation, vous êtes obligés de faire une reinspection	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 10/3/2045	ACEG est à votre service pour tous autres contrôles nécessaires.







SCHEMA UNIFILAIRE TD		PLAN N°	N° Dossier
Rue mitant des camps, 70 7100 La Louviere		01	01
		Accord organisme	Date

Signature
10/03/12

